

Catégorie

Cadre d'emplois

Niveau de régime indemnitaire

C

Adjointes techniques territoriaux
Agents de maîtrises territoriaux

C2

La Direction

La Direction des infrastructures met en œuvre la politique publique dédiée à la gestion des infrastructures routières en s'inscrivant dans la dynamique développement durable. Elle assure notamment les missions suivantes :

- Préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- Offrir de bonnes conditions de circulation
- Améliorer la sécurité en protégeant les usagers contre les accidents et les risques naturels ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (aménagements cyclables et les aires de covoiturage)
- Piloter les opérations de déploiement du très haut débit et de la couverture mobile

Elle regroupe 140 agents répartis au sein de la direction adjointe aménagement et de la direction adjointe maintenance dont dépend le service du matériel et de la maintenance routière (SMMR)

Objectifs du Service

Les 80 agents du SMMR (dont 42 mécaniciens) répartis sur 4 sites, un bâtiment principal à Chambéry et 3 annexes (Bourg St Maurice, Frontenex et Saint Jean de Maurienne) ont les objectifs suivants :

- Définir la politique d'acquisition des matériels
- Acquérir, maintenir et gérer le parc des matériels du Département
- Mettre à disposition les véhicules et engins nécessaires aux activités des autres directions et services du Département
- Assurer la maintenance en régie de la Radio et des équipements dynamiques
- Effectuer des chantiers routiers et contrôles spécifiques sur l'ensemble du Département : PATA, Lamier, Nacelle, Balayage, aérogommage

FINALITES DE LA FONCTION

- Exécuter l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective sur les véhicules automobiles, véhicules utilitaires, et matériels industriels (véhicules poids-lourds, matériels de déneigement, matériels de travaux publics, machinisme agricole, et leurs équipements), affectés sur le secteur couvert par l'atelier annexe

MISSIONS

- Effectuer des travaux d'entretien périodiques prévus dans les plans de maintenance en vigueur au sein du service (charte de maintenance des matériels du Conseil départemental, programmes d'entretien des constructeurs de matériels)
- Diagnostiquer des dysfonctionnements affectant les matériels défectueux, comprenant l'essai des matériels, le contrôle des composants et des fonctions avec appareils de diagnostic et de mesure, ainsi que la lecture et l'interprétation de schémas et de documents techniques
- Réaliser des opérations de dépose, pose, contrôle, réparation, et réglage d'organes mécaniques, pneumatiques et hydrauliques
- Réaliser des interventions en atelier ou en dépannages en extérieur
- Exécuter des travaux simples de remplacement d'organes électriques et électrotechniques
- Réaliser des travaux simples de soudage sur éléments mécano-soudés
- Assurer l'entretien courant de l'outillage et des équipements d'atelier, et le maintien en état opérationnel des postes de travail
- Renseigner des éléments nécessaires au suivi technique des matériels et à la comptabilité analytique de l'atelier

Liens hiérarchiques

- Mécanicien polyvalent adjoint au responsable de l'atelier annexe
- Responsable de l'atelier annexe

Liens fonctionnels

Au sein du Conseil départemental :

- Les utilisateurs des matériels

Hors du Conseil départemental :

- Professionnels des métiers de l'automobile et des matériels industriels (personnels des organismes chargés des contrôles périodiques réglementaires, fournisseurs, sous-traitants...)

COMPETENCES ATTENDUES

- Permis B et C (à défaut, être en capacité de les obtenir)
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à rendre compte
- Connaissance de la technologie et des techniques de maintenance sur véhicules industriels
- Maniement des différentes grandeurs physiques
- Exploitation de documents techniques
- Mise en œuvre de moyens conventionnels de mesure, de réparation, de réglage et de contrôle d'organes mécaniques, électriques, électroniques, pneumatiques ou hydrauliques
- Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Caractéristiques

- Résidence administrative : Frontenex
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : NON
- Poste télétravaillable : NON
- Port de charges : OUI
- Port d'équipements de protection individuelle : OUI
- Port de vêtements de travail : OUI
- Astreintes : OUI
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : NON
 - ➔ si OUI, nombre de points : Néant

Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : OUI
 - ➔ Si OUI, préciser :
 - Véhicule de service avec remisage à domicile lors des astreintes hivernales

